



Wallonie

IM10020142000007626

Wavre, le

30 AOUT 2022

**DEPARTEMENT AMENAGEMENT DU
TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
DIRECTION DU BRABANT WALLON**
Rue de Nivelles, 88
1300 Wavre
Tél. 010/23.12.11
Fax 010/23.11.84

CPAS DE BRAINE-L'ALLEUD
Monsieur LAMBRETTE Pierre
Avenue du 21 Juillet, 1
1420 Braine-L'Alleud

Vos réf.: 2022/CU2-001/GH

Nos réf.: F0610/25014/CFD/2022/1//2195738

Annexe(s):

Votre contact: VOUSURE Annick | 010 23 12 11 | annick.vousure@spw.wallonie.be

OBJET : Demande de certificat d'urbanisme n°2 – Refus tacite.

Commune : BRAINE-L'ALLEUD

Projet : Construction d'une maison unifamiliale

Adresse du bien : Rue Ramelot 80 à 1420 BRAINE-L'ALLEUD

Références cadastrales : BRAINE-L'ALLEUD 5 DIV Section B N° 68 F

Demandeur : CPAS DE BRAINE-L'ALLEUD (Monsieur Pierre LAMBRETTE)

Monsieur,

Par la présente, je vous informe que la procédure relative au certificat d'urbanisme n°2 dont objet repris sous rubrique est clôturée par un refus tacite conformément aux dispositions en vigueur (article D.IV.49 du CoDT).

En effet, le délai maximum pour les consultations nécessaires et l'envoi de ma décision n'a pu être respecté.

Au stade actuel, deux possibilités s'offrent à vous pour aboutir dans votre projet :

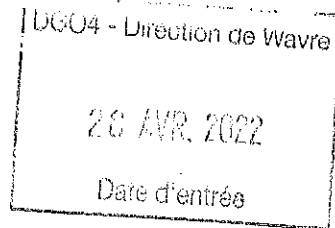
- soit réintroduire la demande via un dossier complet;
- soit utiliser votre droit de recours. En effet, l'article D.IV.63 du CoDT stipule qu'un recours peut être introduit auprès du Gouvernement au terme de l'écoulement du délai visé à l'article D.IV.48 du même Code.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Fonctionnaire délégué,

Cédric HARMANT
Premier Attaché

M00FRA



SPW TLPE - Direction du Brabant Wallon

Rue de Nivelles, 88
1300 WAVRE

Objet : Avis de la DDR - Service extérieur de Wavre

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après l'avis de la **Direction du Développement rural - Service extérieur de Wavre** relatif au dossier sous références.

Type de permis : certificat d'urbanisme n°2 (CU2)
Objet : Construction d'une maison unifamiliale.
Demandeur : **CPAS de Braine-l'Alleud (M. Pierre LAMBRETTE)**
Localisation du projet : Rue Ramelot, 80 à 1428 BRAINE-L'ALLEUD
Parcelle(s) cadastrale(s) : Div. 5, Sect. B, n° 68 F -

AVIS D'IMPLANTATION : AVIS DEFAVORABLE

Motivation de l'avis d'implantation

Le demandeur n'est pas agriculteur et la demande n'a pas de finalité agricole. Demande non conforme à la zone.

Notre ligne de conduite et notre optique sont de protéger la zone agricole et nous n'appuyons donc pas l'application de la réglementation du comblement (article D.IV.9 du CoDT où le mot « peut » a toute son importance), qui reste la prérogative exceptionnelle du Fonctionnaire-Délégué.

En outre, le projet aurait un impact paysager négatif par l'adjonction de bâti au sein de la zone au sens large et localement de par les fermetures visuelles.

Il est à rappeler que la zone agricole n'est pas destinée à être urbanisée, ni à augmenter la densité de population. Elle doit servir les besoins agricoles.

Le demandeur fait remarquer la présence de la parcelle 67 H, sise partiellement en zone d'habitat à caractère rural, en limite parcellaire avec la 68 F, et destinée à être urbanisée.

Vu que la partie agricole de la 68 F est accolée à la parcelle 67 H, ceci n'a pas d'influence sur notre avis.

Avis défavorable au regard du potentiel agricole et para-agricole existant de cette plage.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour la Directrice a.i. Hélène CORDONNIER,

*Christine
du Bus de Warnaffe*

Christine du Bus de Warnaffe
Assistante principale



CONTACT

Département du Développement,
de la Ruralité, des Cours d'Eau et
du Bien-être Animal
Direction du Développement rural
SERVICE EXTERIEUR DE WAVRE
Avenue Pasteur 4, 1300 Wavre

GESTIONNAIRE DU DOSSIER

Xavier Dubois
010/23 37 62
xavier.dubois@spw.wallonie.be

VOTRE DEMANDE

Vos références et contact :
Demande du 29/03/2022
Vos réf.
F0610/25014/CFD/2022/11/21957
38
Mme Annick VOUSURE

Nos références :
DDR/Wavre/2022/0172

R. J. '1711

ANNEXES : Néant

CADRE LEGAL :

Code du Développement Territorial (CoDT) et Code de l'Environnement

ENQUETE DE SATISFACTION :

Dans une optique d'amélioration de la qualité de nos services, nous vous prions de participer à notre enquête de satisfaction (<https://sites.google.com/site/spwddr/> ou QR Code).
Nous vous remercions vivement de votre collaboration.



Pour toute réclamation portant sur la qualité de nos services, veuillez introduire une plainte :
<http://www.wallonie.be/fr/introduire-une-plainte-spw>.

Pour toute réclamation portant sur le traitement de votre plainte par le SPW, veuillez contacter
le Médiateur : www.le-mediateur.be.